



Nos EXPERTS et OUTILS à vos côtés...

« Parce que gérer une copropriété requiert un niveau d'expertise élevé dans des domaines variés, l'ARC et sa coopérative technique ARC SERVICES mettent à la disposition des adhérents collectifs leurs juristes, experts techniques, comptables, architectes, thermiciens, géomètres, ingénieurs financiers et experts en assurances... A cela s'ajoute de multiples services et outils numériques... »

I. Nos experts à votre disposition

INCLUS DANS VOTRE ADHÉSION COLLECTIVE
(Conseil syndical / Syndicat coopératif / Syndic bénévole / Groupe)

PAR EMAIL

Juristes : juridique@arc-copro.fr
 Experts techniques/bâtiment :
technique@arc-copro.fr
 Experts Syndics bénévoles :
syndiconpro@arc-copro.fr
 Experts comptes de copropriété :
comptes@arc-copro.fr

SUR RENDEZ-VOUS

Physique/Visio/
Téléphonique
Fixé avec notre accueil

01 40 30 12 82

LORS DE PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES DÉDIÉES

Contact immédiat
avec l'expert de votre choix
pour une question ponctuelle

JURISTES Contrat de syndic, assemblée générale, conseil syndical...	Du lundi au vendredi 09h/10h/11h et 14h/15h/16h	Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h45 (16h45 le vendredi)
DROIT SOCIAL Contrat de travail, avenant, rupture du contrat de travail...	2 fois par mois sur rendez-vous	
COMPTABILITÉ Écritures comptables, lecture des annexes...	Le lundi, mardi ou mercredi 10h/11h/12h/14h/15h	
ASSURANCES Contrat MRI, gestion des sinistres	Une journée par mois	
ARCHITECTES Rénovation, marchés de travaux, AMO..	Le jeudi et vendredi 09h/10h/11h et 14h à 17h (rdv de 30mn l'après-midi)	
PERFORMANCE ENERGÉTIQUE Isolation, chauffage, énergies, eau..	Les lundi, mercredi et jeudi 14h/15h/16h/17h	Les lundi, mercredi et jeudi de 09h à 13h
INGENIERIE FINANCIERE Financement des travaux, emprunt collectif, subventions..	1 ^{er} mardi du mois 10h/11h/12h	
ASCENSEURS Contrat de maintenance, entretien, sécurité	1 ^{er} mercredi du mois 9h/9h30/10h/10h30	
TECHNIQUE & EQUIPEMENTS Réseau électrique, sécurité incendie, maintenance chaufferie, VMC, climatisation, borne recharge électrique, portail...	Le mercredi ou le jeudi 09h/10h/11h	Le mercredi et le jeudi de 14h à 17h
GÉOMETRE État descriptif de division, grille de charges, délimitations parcellaires	2 demi-journées par mois	
PÔLE SYNDICS NON PROFESSIONNELS Assistance juridique, administrative, comptable	Du lundi au Jeudi 9h/18h	Le vendredi de 9h à 12h

II. Nos prestations sur mesure

Dans une volonté d'accompagner les conseillers syndicaux et syndics non-professionnels, l'ARC et sa coopérative technique (ARC SERVICES) ont développé différents services ajustables en fonction des besoins de la copropriété.

Pour une demande de devis ou tout renseignement, contactez le **01 40 30 42 82** ou adressez un **mail à l'adresse indiquée**

Comptes de copropriété	Consultation approfondie, sur rendez-vous	À partir de 114 € TTC
	Contrôle des comptes (exercice clos, exercice en cours, contrôle du compte de gestion travaux et opérations exceptionnelles)	À partir de 912 € TTC selon la prestation et nombre de lots
	Contrôle des impayés	À partir de 726 € TTC

Audit gardiens et employés d'immeubles	Analyse des bulletins de salaire, assistance pour l'élaboration du contrat de travail, calcul des indemnités de rupture de contrat, analyse complète du poste salarié	Entre 246 € TTC et 1 020 € TTC selon prestation
--	---	---

Technique	« BIB + » (Bilan initial du bâti et PPT, 10 lots maximum)	Sur devis
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Au temps passé

Produits	Sel adoucisseur eau pour chaufferie pastilles	1,10 € HT/kg
	Fioul > 1000 L obligatoirement	Tarifs négociés
	Entretien des parties communes : produits, matériel	
	Ampoules d'éclairage	

Syndic non professionnel	Assistance pour l'immatriculation de la copropriété au fichier immobilier	50 € TTC
	Assistance pour la rédaction d'un état daté	120 € TTC
	Assistance à saisie des fiches de paie des gardiens.	À partir de 660 € TTC
	Reprise comptable, assistance pour la tenue des documents comptables	À partir de 430 €
	Vente d'un logiciel de gestion et accompagnement pour sa prise en main, maintenance	Entre 190 € TTC et 825 € TTC selon nombre de lots

Assistance aux syndic responsables (non professionnels)	Référent dédié administratif/juridique Préparation des appels de fonds Convocation et PV AG Assistance tenue comptable • ASR Option numérisation documents • ASR Option établissement fiches de paie	À partir de 850 € TTC
---	---	-----------------------

Règlement de copropriété	Etude préalable, adaptation/mise à jour par un avocat,	800 € TTC
	Assistance pour la rédaction du projet de résolution d'assemblée générale pour la mise au vote de la modification, publication au fichier immobilier par un notaire	Sur devis

technique@arc-copro.fr

comptasnp@arc-copro.fr

asr@arc-copro.fr

adaptationrc@arc-copro.fr

III. Nos applications et outils internet à travers le « Portail de l'adhérent »

L'ARC a conçu différentes applications internet pour assister le conseil syndical et le syndic non professionnel dans leur mission.

L'ensemble de ces outils est réuni dans une plateforme internet s'intitulant : « Le portail de l'adhérent ».

Voici les différentes applications, outils numériques et services d'assistance que l'on trouve à travers ce portail.

Les applications d'assistance	
Outils	Descriptif
Oscar.fr	Outil qui permet d'identifier les postes de charges en dérive à partir d'une moyenne nationale qui découle de la saisie de plus de 1.500 annexes comptables.
Copro-devis.fr	Outil qui permet d'avoir des coordonnées d'entreprises référencées dans 80 corps de métier et de réaliser des mises en concurrence.
Copro-syndic.fr	Oscar-syndic.fr : outil qui calcule les honoraires du syndic et qui permet de vérifier si les tarifs présentés par son syndic sont conformes à la moyenne constatée.
	Contrat de syndic.fr : outil qui permet au conseil syndical d'établir un contrat-type de syndic afin de pouvoir le proposer au cabinet prospecté.
Copro-net.fr	Outil qui permet de mettre à la disposition du conseil syndical ou du syndic non professionnel un espace sécurisé et dématérialisé pour échanger des informations et documents avec les copropriétaires de l'immeuble.
Copro-fonds de travaux.fr	Outil qui calcule le montant nécessaire du fonds de travaux à constituer en fonction de la date de construction, des équipements et du budget prévisionnel de la copropriété.
Copro-gestion.fr	Outil à destination des syndics non professionnels qui permet de générer les appels de fonds et les relevés de situation des copropriétaires.
Copro-paye.fr	Outil qui permet de calculer la rémunération minimum du gardien ou employé d'immeuble en fonction des tâches et critères qu'il doit accomplir.
Copro-forum.fr	Outil d'échange entre les adhérents de l'ARC ayant le même syndic ou sur des sujets transversaux.

Les outils numériques de gestion	
Outils	Descriptif
Calcul de la rentabilité de l'individualisation des frais de chauffage	Outil qui permet de calculer si la copropriété équipée en chauffage collectif est tenue par l'obligation d'individualisation des frais de chauffage.
Calcul de l'eau chaude sanitaire	Outil qui permet de calculer le ratio du montant de la facture chauffage qui doit être attribuée pour la chauffe de l'eau froide.
Degrés jour unifiés	Outil qui répertorie les degrés jour unifiés afin de mieux apprécier la performance de la chaufferie de la copropriété.
Bilan énergétique simplifié	Outil qui permet de réaliser une étude sur la performance du chauffage collectif de sa copropriété.

• Les services d'assistance proposés par l'ARC ou sa coopérative technique

En parallèle des nombreuses assistances comprises dans l'adhésion, la Coopérative technique de l'ARC propose des services d'expertise adaptés aux besoins du conseil syndical et du syndic non professionnel. Le portail de l'adhérent présente en détail l'ensemble de ces services et les modalités pour y souscrire.

Dans le tableau ci-dessous, sont repris les différents services d'assistance proposés à travers ce portail.

Les services d'assistance de l'ARC			
Services	Type	Descriptif	Coût
Les comptes de la copropriété	Le contrôle complet des comptes	Un expert de l'ARC analyse les comptes de la copropriété (avances, banque, fournisseurs, copropriétaires, charges, produits...) afin d'identifier d'éventuelles erreurs ou anomalies qui doivent être corrigées par le syndic. Cette analyse produira un compte rendu écrit qui sera remis au conseil syndical	À partir de 912 € TTC
	Le contrôle d'un exercice partiel	Un expert de l'ARC vérifie la bonne application par le syndic du budget prévisionnel voté ainsi que la bonne gestion du fonds de travaux, des diverses réserves et avances.	A partir de 672 € TTC
	Le contrôle de la gestion et des comptes travaux	Un expert de l'ARC étudie la cohérence et le traitement comptable des provisions appelées, les factures et les subventions obtenues dans le cadre de la réalisation de travaux hors budget prévisionnel.	A partir de 1350 € TTC
	Le contrôle des impayés	Un expert de l'ARC analyse la situation des impayés de charges et leur évolution en présentant des recommandations pour améliorer les recouvrements.	A partir de 726 € TTC
	Le diagnostic comptable simple	Un expert de l'ARC procède au contrôle des annexes comptables en mettant en évidence les incohérences et les investigations complémentaires à réaliser.	A partir de 468 € TTC
	La consultation comptable personnalisée	Un expert de l'ARC réalise une prestation sur-mesure concernant les comptes répondant à une demande spécifique du conseil syndical.	114 € TTC/heure
Le poste de gardien ou employé d'immeuble	Analyse du poste	Un expert de l'ARC analyse le contrat et les fiches de paie du gardien ou employé d'immeuble, en vérifiant la bonne application des cotisations salariales et patronales, ainsi que les éventuels avantages en nature.	A partir de 612 € TTC
	Chiffrage d'un projet d'embauche	Afin d'accompagner la copropriété sur un éventuel projet de recrutement, un expert de l'ARC peut réaliser une étude sur le coût prévisionnel d'une embauche d'un gardien ou d'un employé d'immeuble.	A partir de 372 € TTC
Projet travaux	Le bilan initial du bâti	Un architecte référencé par l'ARC se déplace dans la copropriété pour réaliser un état des lieux du bâti et définir les opérations d'entretien et de rénovation y compris énergétiques à réaliser au cours des dix prochaines années en indiquant leur coût. Cette analyse est formalisée à travers un rapport écrit qui classe par ordre de priorité les opérations à réaliser pour assurer la conservation de l'immeuble et la sécurité des occupants.	1500 € TTC hors frais de déplacement
Projet travaux	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Un expert de l'ARC réalise une étude technique au sein de la copropriété sur un projet de travaux à réaliser ou sur une intervention technique en cours d'exécution. Le technicien de l'ARC donnera ses préconisations.	Tarif horaire 108 € TTC hors frais de déplacement
Les consommables de l'immeuble	Ampoules	Achat d'ampoules, de sel, de fioul, de produits d'entretien et d'équipements à des prix négociés.	Sur devis
	Sel		
	Fioul		
	Produits		

• Comment y accéder ?

Afin d'accéder au portail de l'adhérent, il suffit de cliquer sur l'onglet « accès outil de l'adhérent », se situant en haut à droite du site internet de l'ARC, accessible à partir de l'adresse suivante : www.arc-copro.fr



Et voilà ! Vous y êtes !

Toutes nos formations, outils et prestations d'accompagnement sont présentés en détail :

Profitez de ces outils, ils ont été développés pour vous !



IV. Nos experts vous forment !

Outre les consultations et prestations sur mesure proposées, des sessions de formation hebdomadaires sont organisées pour les adhérents collectifs de l'ARC, selon deux formats :

Les formations des mercredis/jeudis

Les experts de l'ARC et d'ARC SERVICES approfondissent durant près de deux heures tous les sujets qui animent votre copropriété (questions juridiques, techniques, comptables). Sur le format d'une visioconférence de 18h15 à 20h, ces sessions dynamiques sont ponctuées de temps d'échanges avec les participants. Le support de formation est ensuite mis à votre disposition en ligne.

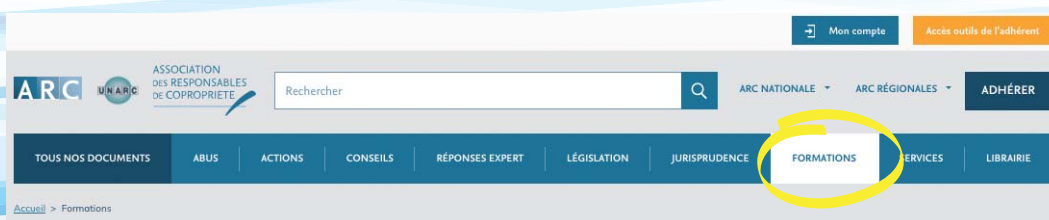
L'inscription se fait par mail en indiquant votre N°

d'adhérent et votre N° de téléphone : formations@arc-copro.fr (Annulation s'il y a moins de quatre inscrits, un mail d'annulation sera envoyé aux participants).

Les mardis techniques

Les experts d'ARC SERVICES animent des sessions de formation techniques renforcées le mardi, et invitent des professionnels qualifiés pour apporter leur éclairage. Sous forme de visioconférence, aucune inscription n'est ici requise. Il suffit de se rendre sur le site suivant : <https://copro-devis.fr/mardistechniques>

Pour retrouver le planning mais également les supports de formation des anciennes sessions, allez sur notre site internet : www.arc-copro.fr rubrique « FORMATIONS ».



Association des Responsables de Copropriété

7, rue de Thionville - 75019 Paris

Tél.: 01 40 30 12 82 - www.arc-copro.fr